

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennes-sur-Seiche**  
*Département d'Ille-et-Vilaine*  
**Séance ordinaire du 06 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le 06 mars 2020 à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 28/02/2020

Nombre de conseillers en exercice : 14- Présents : 13- Votants : 13

**Étaient présents** : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Raymond Gaillard, Madeleine Béтин, Christophe Moraux, Eric Ralson, Maurice Droyaux, Myriam Jéby, Lionel Cornée, Denis Rossignol, Agnès du Campe de Rosamel

**Absent excusé** : - Vincent Lamy,

**Procuration** : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Denis Rossignol a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 19 h 35

<b>D2020-023</b>	<b><u>MARCHÉ PUBLIC : 28 rue Jean de Gennes : Acte de sous-traitance (Lot 1)</u></b>	<b>Pour : 13</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la délibération D2019-85 du 7 octobre 2019 portant sur l'attribution des lots pour le marché de réhabilitation du 28 rue Jean de Gennes,</p> <p>Vu la demande de déclaration de sous-traitance déposée par le titulaire du lot n° 1 : l'entreprise REGNIER-GAULAY au nom du sous-traitant : SAS GALLERAND dont le siège est basé à Nouvoitou, 6 rue des Loges,</p> <p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer l'acte de sous-traitance autorisant l'Entreprise REGNIER-GAULAY (titulaire du lot n° 1) à sous-traiter avec l'Entreprise SAS GALLERAND dans le cadre de l'opération des travaux de réhabilitation du 28 rue Jean de Gennes.</li> <li>➤ <b>PREND ACTE</b> que le montant du contrat de sous-traitance établi à 5 000 € HT n'augmente pas le montant HT du marché signé avec l'Entreprise REGNIER-GAULAY</li> </ul>		
<b>D2020-024</b>	<b><u>ECOLE : Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école publique – Année 2019/2020</u></b>	<b>Pour : 13</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu le coût moyen départemental pour un élève du secteur public, sur la base des dépenses inscrites au budget des communes pour le fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques du département, établi à 1230 € (élémentaire) et 376 € (maternelle),</p> <p>Vu l'effectif de l'école Pierre-Gilles de Gennes située à Gennes-sur-Seiche pour la rentrée 2019/2020, soit 116 élèves répartis comme suit : 42 maternelles, 74 primaires,</p> <p>Vu le coût moyen établi par la Commune de Gennes-sur-Seiche pour l'année 2019 qui s'élève à 1 138 € (maternelle) et 387 € (primaire),</p> <p>M. Le Maire informe le Conseil que sur l'effectif des classes pour l'année 2019/2020, 13 enfants ont une commune de résidence extérieure à Gennes-sur-Seiche.</p> <p>Le tableau ci-après reprend la participation des communes de résidence</p>		

Enfant	Classe	Adresse	Observations	
Morel Lynne	CM1	Les Haies		387.00
Total St Germain du Pinel				387
Monterrinn Anna	CE2	La Jaunaie		387.00
Monterrinn Glenn	PS	La Jaunaie		1138.00
Total Fontaine Couverte				1525
Perriguet Mathieu	CE2	2 rue des Chênes	Accord suivant délibération	610.00
Total Brains sur les Marches				610
Vallée Yunis	CP	25 rue du Verger		387.00
Vallée Nelson	PS	25 rue du Verger		1138.00
Total Pocé les Bois				1525
Drouillé Anaïs	CM2	1 le Haut Ménil	387 €/10 mois x 6 mois	232.20
		Total Visseiche		232
Caille-David Matéo	CE1	7 rés. Grand logis		387.00
Caille-David Eliot	CE1	7 rés. Grand logis		387.00
Total Bruz				774
David Lola	MS	« Beausoleil »	Garde alternée (Gennevilliers/Seiche)	569.00
David Maëlys	CP	« Beausoleil »	Garde alternée (Gennevilliers/Seiche)	193.50
Total St M'Hervé				762
Suhard Hermionne	CE2	3 rue Touchebel		193.50
Suhard Kezisse	CP	3 rue Touchebel		193.50
Total La Guerche de Bretagne				387

<b>D2020-025</b>	<b><u>MARCHÉ PUBLIC : Estimatif des dépenses 4-6 rue Jean de Gennevilliers</u></b>	<b>Pour : 13</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>						
<p>Vu le projet de rénovation de 2 logements communaux et d'une partie du commerce situés 4 et 6 rue Jean de Gennevilliers</p> <p>Vu l'estimatif des travaux d'un montant de</p> <table border="1"> <tr> <td>Logements A et B</td> <td>205 680.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Salon de coiffure</td> <td>20 770.00 € HT</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>226 450.00 € HT</b></td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> l'estimatif des travaux</li> <li>- <b>AUTORISE</b> la mise en appel d'offres</li> <li>- <b>AUTORISE</b> M. le Maire à demander des subventions pour le financement de cette opération</li> <li>- <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</li> </ul>			Logements A et B	205 680.00 € HT	Salon de coiffure	20 770.00 € HT	<b>TOTAL</b>	<b>226 450.00 € HT</b>
Logements A et B	205 680.00 € HT							
Salon de coiffure	20 770.00 € HT							
<b>TOTAL</b>	<b>226 450.00 € HT</b>							

<b>D2020-026</b>	<b><u>La Poste : Devis « affranchissement de la propagande électorale »</u></b>	<b>Pour : 13</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la proposition de M. Hisope de prendre à la charge de la Commune l'affranchissement de l'envoi de la propagande électorale et ce dans un souci d'équité,</p>		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :	
➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à régler la facture pour l'envoi de la propagande électorale d'un montant de 453.87 € TTC.	

<b>D2020-027</b>	<b><u>INTERCOMMUNALITÉ – Avenant n°1 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques</u></b>	<b>Pour : 13</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu le code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;</p> <p>Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2018_155 du 21 septembre 2018 relative à l'intérêt communautaire du Centre de Ressources Arts et Lecture Publique désigné ci-après CRALP ;</p> <p>Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;</p> <p>Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2020_018 du 27 janvier 2020 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Gennes-sur-Seiche n°D2019-10 du 21 janvier 2019 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;</p> <p>Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré Communauté en date du 13 novembre 2018 relatif au contenu de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques ;</p> <p>Considérant la taille importante du réseau (35 structures),</p> <p>Considérant le besoin de simplification et de réactivité dans l'actualisation des correspondants du réseau pour chaque commune,</p> <p>Sur proposition de Mme Anne ROUSSEAU, Adjointe,</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <p>➤ <b>APPROUVE</b> l'avenant n°1 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques, relatif à la modification de l'ancienne formulation de l'article n°1, supprimant ainsi les mentions nominatives des correspondants élus et techniciens, joint en annexe ;</p> <p>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer ledit avenant.</p>		

<b>D2020-028</b>	<b><u>Clôture de la régie « argent de poche »</u></b>	<b>Pour : 14</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la délibération 17 du 11 avril 2011 instituant le dispositif « argent de poche » sur la Commune de Gennes-sur-Seiche,</p> <p>Vu la délibération 5 du 4 juillet 2011 autorisant M. le Maire à créer une régie d'avances pour l'indemnisation des jeunes participant au dispositif « argent de poche »,</p> <p>Vu les nouvelles modalités de ce dispositif précisant la fin des exonérations fiscales liées aux chantiers proposés par les collectivités territoriales,</p> <p>Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <p>➤ <b>DÉCIDE</b> la clôture de la régie « argent de poche »</p> <p>➤ <b>AUTORISE</b> M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.</p>		

Fin de la séance à 20 h12



Signatures des membres du Conseil Municipal du 06 mars 2020

<b>Yves HISOPE</b>	<b>Anne ROUSSEAU</b>	<b>Henri BÉGUIN</b>	<b>Paul GRIMAULT</b>
<b>Raymond GAILLARD</b>	<b>Madeleine BÉTIN</b>	<b>Christophe MORAUX</b>	<b>Eric RAISON</b>
<b>Lionel CORNÉE</b>	<b>Maurice DROYAUX</b>	<b>Myriam JÉBY</b>	<b>Vincent LAMY (présent à 20 H00)</b>
<b>Agnès DU CAMPE DE ROSAMEL</b>	<b>Denis ROSSIGNOL</b>		